



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 16 – Cuba**  
**Intervention de la Belgique**  
Date : 1<sup>er</sup> mai 2013

**Monsieur le Président,**

Notre pays se félicite de la récente entrée en vigueur de la réforme migratoire entreprise par le gouvernement cubain permettant un assouplissement des conditions de voyage et de retour au pays pour les Cubains.

La Belgique salue également la décision prise en 2009 par le gouvernement cubain de commuer toutes les peines capitales en peine d'emprisonnement de 30 ans ou de réclusion à perpétuité. En dépit de ce développement positif, la **peine de mort** figure encore dans la législation pénale cubaine.

**R1** : Mon pays recommande dès lors à Cuba d'envisager l'adoption d'un moratoire *de jure* sur les exécutions capitales, qui constituerait une première étape vers l'abolition de la peine de mort.

La Belgique a pris note avec inquiétude de rapports, dont celui du Comité contre la Torture, faisant état de cas de **détention provisoire prolongée** et de placement en **détention pour une durée indéterminée** de personnes privées de liberté pour des motifs politiques.

Dans ce cadre, mon pays recommande aux autorités cubaines de :

- **R2** : libérer les personnes privées de liberté pour des motifs politiques ;
- **R3** : garantir l'accès à un avocat indépendant à toutes les personnes privées de liberté ;
- **R4** : modifier la loi de procédure pénale de façon à éviter les cas de prolongation indéfinie de l'instruction préparatoire d'une affaire.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**